

l'essence, à travers l'histoire, n'est pas altérée par les évolutions qu'il a dû subir : Saint-Empire autrefois, Triple Alliance aujourd'hui, Pangermanie demain.

La Confédération germanique, disait le Cabinet français, est une des bases du droit public européen. Interposée entre les grandes puissances, dont elle a surtout intérêt à arrêter les empiètements, elle contribue puissamment par sa masse, et, si l'on peut ainsi parler, par sa force passive, à la conservation de la paix générale. *L'homogénéité de race*, qui, au milieu de nombreuses diversités, lui constitue une unité véritable, la rend merveilleusement propre à ce grand et noble rôle. *Renfermée dans les limites que lui assigne cette homogénéité*, tant que la Confédération s'imposera tout à la fois la loi de ne pas les dépasser et de ne pas souffrir qu'on les restreigne, elle sera la plus sûre sauvegarde de l'ordre et de la paix européens. Une politique contraire aurait naturellement des conséquences tout opposées. *Étendre arbitrairement ces limites naturelles*, adjoindre aux populations allemandes des populations slaves, hongroises, italiennes, au milieu desquelles elles seraient noyées, ce serait dénaturer la Confédération, dont il faudrait changer *même le nom*, pour ne pas être en contradiction avec la réalité. Cette masse, absorbant dans son sein vingt peuples et vingt États différents, se présenterait à l'esprit, non plus comme une garantie de paix, mais comme une menace,